



Le petit monde du funéraire

Mai 2019

HYGECO : VOTEZ CONSTRUCTIF !!



Les élections du CSE d'Hygeco sont en cours :

Pourquoi une entreprise respecterait-elle la législation du travail, si les syndicats ne le font pas ? Comment obliger une entreprise à le faire, si les syndicats eux-mêmes ne connaissent pas la législation du travail ? La CFTC

Funéraire a respecté la législation sur la parité des listes...
La CFTC Funéraire, c'est plus de 15 ans de professionnalisme au profit des salariés du funéraire.



Testez-nous !

OGF : LA CFTC FUNÉRAIRE VALIDE DEUX ACCORDS

A la suite de négociations compliquées, mais compte tenu de son influence, la CFTC a fait améliorer et a validé deux accords :

- L'accord sur le fonctionnement du futur CSE et des Représentants de Proximités,
- L'avenant sur l'accord à l'intéressement.

OGF

➤ Le premier accord fige les bases du futur Comité Social Economique (CE+DP+CHSCT) chez OGF. Comme d'habitude, la CFTC Funéraire a été le moteur dans cette négociation. Force de proposition, c'est en nous appuyant sur la réalité du terrain et les attentes des salariés que nous avons fait reculer et céder l'entreprise sur sa volonté d'appauvrir le dialogue social. Les Ordonnances Macron devaient baisser le rôle des élus, la CFTC a obtenue des garanties identiques à celles qui existent aujourd'hui (mise en place des commissions Sécurité, Représentants de Proximité, etc.). Trois organisations syndicales n'ont pas signé cet accord (?!) : **et oui vos élus devront devenir de vrais professionnels au service des salariés ... L'avenir 3.0 est en marche, avec la CFTC et pour tous les salariés !**

➤ Le second accord est une adaptation du nouveau plan d'intéressement au sein de l'entreprise. Là encore, c'est bien le terrain et les commerciaux eux même qui détiennent les solutions. **Baisser le seuil de déclenchement de la prime d'intéressement, raisonner en volume** (et non plus en chiffre d'affaire) sont les deux éléments qui s'imposaient alors à l'entreprise. La CFTC funéraire soutient cet accord positif pour les salariés du groupe OGF. Il devrait donner plus de chance pour le déclenchement de la prime et donc un **pouvoir d'achat supplémentaire**. En ce sens, il est surprenant de constater que certaines organisations syndicales n'ont pas été signataires. Il est légitime de s'interroger sur les motivations de ce blocage... ? Le présent accord prendra effet dès le prochain exercice soit au 01 avril 2019.

Avec la CFTC Funéraire, pas de « bla-bla » : des résultats !

Rejoignez-nous ! Contactez-nous !

- facebook.com/cftc.funeraire
- twitter.com/cftcfuneraire
- www.funeraire.cftc-transport.fr
- www.linkedin.com/in/cftc-funeraire
- Tél 06 74 98 14 15